



## Directives en matière d'expérience professionnelle

Les administrations qui offrent des placements doivent choisir des activités qui permettront à l'épidémiologiste de terrain d'améliorer ses compétences en épidémiologie appliquée. Les Directives en matière d'expérience professionnelle (DEP) favorisent le perfectionnement de compétences primordiales en ce qui concerne le processus épidémiologique, les communications et le professionnalisme. Ces directives sont semblables à celles utilisées dans les Programmes de formation en épidémiologie de terrain d'autres pays. Dans le cadre du Programme canadien en épidémiologie de terrain (PCET), les épidémiologistes de terrain doivent réaliser huit expériences professionnelles au cours de leur stage de deux ans :

- Effectuer au moins une enquête sur le terrain relative à une épidémie de maladie ou à tout autre problème de santé publique qui requiert une intervention urgente. Ce problème peut être de nature infectieuse ou autre et doit entraîner un contact direct avec les personnes atteintes. L'épidémiologiste de terrain acquerra ainsi de l'expérience de la tenue d'enquêtes sur les épidémies en assumant davantage de responsabilités lors de la réalisation de ce genre d'études sur le terrain. Pendant leur deuxième année, les épidémiologistes de terrain auront l'occasion de superviser de nouveaux stagiaires sur le terrain.
- Concevoir, effectuer et interpréter une analyse épidémiologique des données provenant d'une base de données nouvelle ou existante. Effectuer des recommandations appropriées en matière de santé publique en fonction des résultats de l'analyse. La série de données doit être assez complexe et importante pour permettre l'analyse de facteurs de confusion potentiels ou de modificateurs d'effets.
- Concevoir, mettre en oeuvre, réviser ou évaluer un système de surveillance de la santé publique. Chaque épidémiologiste de terrain doit évaluer les activités de surveillance d'un phénomène de santé lié à son affectation. Le plan d'évaluation proposé et les résultats de l'évaluation seront présentés pendant les cours du PCET offerts à l'automne. Pour réaliser cet objectif d'apprentissage, les épidémiologistes de terrain ne doivent pas concevoir un système de surveillance hypothétique. L'expérience acquise lors de cet exercice se traduit par la capacité d'évaluer les répercussions d'un système de surveillance actuel sur la santé publique ou l'apport de ce système dans des conditions réelles.
- Faire publier dans une revue scientifique un article sur l'un des sujets précités.
- Présenter un rapport au *Relevé des maladies transmissibles au Canada* ou à *Maladies chroniques au Canada*.
- Effectuer un exposé oral lors d'un séminaire parrainé par le PCET ou par Santé Canada.
- Préparer un exposé pour une conférence scientifique nationale ou internationale.
- Répondre adéquatement à des questions orales ou écrites sur la santé publique posées par le public, par des fonctionnaires ou par d'autres professionnels de la santé. Prendre part à la rédaction de notes d'information destinées au ministre et de réponses aux médias.